

Nos vis-à-vis, les Tories, sont le symbole même de l'âpreté au gain et de l'égoïsme. Ils cherchent leur intérêt avant tout, et tant pis pour les autres. Le gouvernement ne fera rien qui puisse déplaire à ses amis, les industriels et les financiers. Jamais les ministériels n'oseront brusquer les organisations qui nuisent pourtant aux gens qu'ils prétendent représenter. Il faut mettre un terme à cette tragédie. J'espère que nous pourrons, au cours des prochains jours, reprendre le débat sur le rapport dont la Chambre est saisie et l'adopter à l'unanimité sans avoir à faire l'appel nominal. Le gouvernement n'aura pas d'autre choix alors que d'y donner suite.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. le vice-président:** A l'ordre! Comme il est 16 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1600)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

### L'AGRICULTURE

#### PROPOSITION D'UN PROJET DE LOI VISANT À ASSURER UN MEILLEUR RENDEMENT DES VENTES DE BLÉ

**M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek)** propose:

Qu'un comité soit constitué en vertu de l'article 74(1) du Règlement pour préparer et présenter un projet de loi visant à assurer aux producteurs de blé un rendement plus élevé des ventes de blé destiné à la consommation humaine sur le marché intérieur tout en évitant des difficultés indues aux transformateurs, aux consommateurs et autres utilisateurs de blé.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cet avis de motion au nom des producteurs de blé de ma circonscription, celle de Swift Current-Maple Creek, en particulier, mais aussi au nom de l'ensemble des producteurs canadiens de blé. Je voudrais que le débat de cet après-midi à la Chambre porte notamment sur ce qui constitue un rendement équitable pour les producteurs de blé au Canada, et sur la manière dont le gouvernement pourrait garantir ce rendement sans que les transformateurs, les consommateurs et autres utilisateurs en souffrent indûment.

Je propose que, aux termes de l'article 74(1) du Règlement, la Chambre charge un comité de préparer et de présenter un projet de loi qui aurait pour objet d'assurer aux céréaliers canadiens un rendement équitable. Dans le rapport du comité spécial sur la réforme parlementaire, on recommandait d'attacher plus d'importance aux initiatives parlementaires. Chacun sait que, par le passé, il est rare que le débat sur les projets de loi émanant des députés se soit rendu jusqu'à la mise aux voix. En présentant cette motion, je demande la création d'un comité pour permettre aux députés de tous les partis de participer à l'élaboration d'un projet de loi qui pourra être adopté, du moins nous l'espérons, dans l'intérêt supérieur à long terme de tous les Canadiens, des producteurs de blé et des consommateurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 1980, le prix du blé sur le marché intérieur est fixé en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé entre \$5 minimum et \$7 maximum le boisseau. Les moulins canadiens achètent le blé à des prix fixés dans

### Prix du blé

cette fourchette par la Commission du blé. Le prix est fixé en fonction d'une moyenne des prix à l'exportation de Thunder Bay et des ports du Pacifique, pondérée par le volume des exportations qui passent par les ports respectifs. Le 15 septembre, le prix du blé pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1985 a été fixé à \$218.71 la tonne, soit environ \$5.95 le boisseau.

En proposant cette motion, je veux attirer l'attention sur la crise de revenu que traversent les agriculteurs de la Saskatchewan et du reste du pays, en particulier les céréaliers. Entre 80 et 90 p. 100 du blé canadien est vendu sur les marchés internationaux et compte pour une bonne part de notre excédent de la balance commerciale au titre de l'agriculture. Cependant, des récoltes mondiales record de blé ont fait augmenter les stocks, provoqué une baisse des prix et du volume prévu. Dans ma province, la Saskatchewan, il y a environ 66,000 agriculteurs et les exploitations agricoles comptent en moyenne 1,000 acres. L'investissement moyen s'élève à environ \$480 l'acre. L'an dernier, en 1984, le revenu agricole brut des agriculteurs de la Saskatchewan a atteint environ 4.3 milliards de dollars. Les frais d'exploitation et d'amortissement se sont élevés à 3.3 milliards, ce qui laisse un revenu réalisable net d'environ un milliard, ce qui, réparti entre les 66,000 agriculteurs, donne un revenu moyen de \$15,000 par exploitation agricole.

Pour l'année 1985, on prévoit des rentrées en espèces de 3.8 milliards de dollars et des dépenses d'exploitation et d'amortissement de 3.5 milliards, ce qui donne un revenu réalisé net de \$5,500 par exploitation agricole. De cette somme, la famille d'agriculteurs doit payer le principal sur ses dettes et assumer toutes les autres dépenses, c'est-à-dire pour l'alimentation, les vêtements, les services publics et ainsi de suite. Pour résumer donc, en 1985, en Saskatchewan, le revenu net réalisé sans tenir compte des divers programmes d'aide à l'agriculture comme l'assurance-récolte, les programmes de stabilisation et l'aide aux victimes de la sécheresse, équivaut à une perte de près de 400 millions de dollars. Si l'on tient compte de tous ces programmes, le revenu net réalisé totalise 360 millions de dollars ou \$5,500 par exploitation. Cette somme correspond au travail des agriculteurs. Elle représente également le rendement sur un investissement de près d'un demi-million de dollars par exploitation.

Par contre, en Saskatchewan, le salaire minimum est de \$4.50 de l'heure. Un travailleur qui fait une semaine de 40 heures rémunéré au salaire minimum touchera donc près de \$9,360 par an, sans avoir investi le moindre sous.

En plus, le rétrécissement de la marge de rentabilité entraîne une baisse de la valeur des terres agricoles. La baisse dans la valeur des actifs et des capitaux propres se répercute sur la richesse d'agriculteurs, la valeur des garanties qu'ils ont à offrir pour des prêts, leur capacité d'emprunter et d'investir et leur pouvoir d'achat quotidien. Ainsi, ce ne sont non seulement les agriculteurs qui souffrent de la situation, mais également les fabricants, les petites entreprises et tous ceux qui dépendent de l'agriculture. Manifestement, il serait bon qu'on fixe un prix minimum élevé pour le blé sur le marché international. Cependant, le Canada ne peut unilatéralement imposer un régime de ce genre au monde. Les prix à l'exportation sont à la baisse et la concurrence d'autres pays se fait de plus en plus acharnée, et l'adoption d'une politique nationale d'établis-